

SSIAP 1 RECYCLAGE



Durée : 14 heures

Nb Participants : 15 maximum

Personnes concernées

Les personnels des services de sécurité incendie en exercice conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal. Ils sont soumis également tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme.

Pré-requis

- Etre titulaire de l'attestation AFPS / PSC 1 de moins de deux ans ou de SST/PSE1 en cours de validité.
- Avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant 1 607 heures durant les trente-six derniers mois. Cette disposition doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail.

Objectifs

- Mettre à jour ces connaissances dans le métier d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes.
- Intégrer les évolutions de la réglementation ERP et IGH.

Programme

1. PREVENTION

- Evolution de la réglementation (nouveaux textes, ...).
- Accessibilité du public.

2. MOYENS DE SECOURS

- Agents extincteurs.
- SSI.
- Moyens d'extinction.

3. MISES EN SITUATION D'INTERVENTION

- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie.
- Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité.

SSIAP1-R-01.2019

Pour tous renseignements, merci de contacter :

Carole DEVASSY

courriel : c.devassy@neoprev.com

Téléphone : 02.31.53.82.18

NEO PREV

7 Rue Sophia Antipolis

14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

<http://www.neoprev.com>